

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 27 OCTOBRE 2011

Étaient présents : MM. SCHIBER - TERREAUX - BAUDOIN - CLEMENCELLE - BOYON - GODEY - DEBRAY - OUDET - ALTMEYER - LOCATELLI - Mmes CONTET - PORTA

Absents excusés : M. BANDELIER (pouvoir à M. TERREAUX)
M. PFLIEGER (pouvoir à M. SCHIBER)
Mme AUSSARESSES (pouvoir à Mlle PORTA)

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA
Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SCHIBER, Maire, s'est tenue la dernière séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle les décisions suivantes ont été adoptées.

I Informations

*** Réfection intérieure de l'église**

Suite au procès verbal rendu par la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 octobre 2011, le Maire est autorisé à signer les marchés publics suivants :

- Lot 01 - Gros œuvre avec la Société Vésulienne de Maçonnerie de Frotey-lès-Vesoul
- Lot 02 - Plâtrerie/Peintures/Badigeons avec l'Eurl Patrick Gerdil de Faverney
- Lot 03 - Menuiseries intérieures avec la Menuiserie Terrier Marcand de Raze
- Lot 04 - Chauffage par Air Diffusé/Plomberie-Sanitaire avec l'Entreprise SDM de Jussey
- Lot 05 - Electricité/Sonorisation avec l'Entreprise SIELEC de Vaivre et Montoille.

Après consultation, le montant total des travaux s'élève à 126 713 € H.T.

La Commune bénéficiera entre autre d'une subvention de 15 000 € allouée par l'unité pastorale en 2012, après réalisation des travaux.

*** Maison des Associations**

Suite à la consultation relative au remplacement des fenêtres de la Maison des Associations, il a été décidé de retenir la SARL LOCATELLI Habitat comme l'entreprise ayant présenté la meilleure offre.

*** Subvention au bénéfice du C.C.A.S.**

Afin d'équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 1000 €.

*** Publicité Bulletin Municipal : nouvelle tarification**

Le Conseil a décidé d'uniformiser les encarts publicitaires à paraître dans le bulletin municipal aux formats suivants :

- un quart de page au tarif de 40 €
- un huitième de page au tarif de 20 €

II Urbanisme : taxe d'aménagement

L'ancienne taxe locale d'équipement (TLE) destinée à financer les ouvrages publics sera transformée désormais à compter du 1^{er} mars 2012 en taxe d'aménagement.

Le taux fixé antérieurement à 3 % reste inchangé.

III Syndicat Mixte du Pays de Vesoul : Adhésion et transfert de compétence

Le Maire rappelle que le Préfet de la Haute-Saône a signé le 21 septembre 2011 un arrêté fixant le périmètre du Syndicat Mixte qui va porter le SCOT (schéma de cohérence territorial).

Conformément à la procédure le Conseil se prononce favorablement sur :

- la création, les statuts, l'adhésion de la C.C.A.V. au Syndicat Mixte, ainsi que le transfert de la compétence « SCOT ».

IV Projet de fusion des Communautés de Communes de Vesoul et du Chanois

Suite à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2011 relatif au projet de fusion des Communautés de Communes de Vesoul et du Chanois, le Conseil Municipal après en avoir délibéré considère que ce projet interfère considérablement les compétences actuelles de la C.C.A.V. principalement dans les domaines du scolaire et de l'assainissement.

Il émet un avis défavorable au projet de fusion de ces deux communautés.

V Projet de PLU

Le Maire présente le projet de PLU tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire en date du 30/06/2011.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce projet.

Vote : 14 Pour - 1 Abstention.

VI Commission Intercommunale des Impôts Directs : désignation de deux membres

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- Mr Raymond BANDELIER
- Mr Georges PFLIEGER

pour représenter la Commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

VII C.C.A.V. : Transformation en Communauté d'Agglomération

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul a décidé le 29 septembre 2011 de transformer la C.C.A.V. en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 et d'adopter les statuts du nouvel établissement de coopération intercommunal.

Chaque commune membre doit se prononcer sur ce transfert ainsi que sur les nouveaux statuts.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte la transformation de la C.C.A.V. en Communauté d'Agglomération et adopte les nouveaux statuts.

VIII Personnel Communal

*** Expérimentation de l'entretien professionnel**

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre pour l'année 2012, l'entretien professionnel en lieu et place de la notation et de l'appliquer à tous les fonctionnaires titulaires soumis par leur statut à la notation.

* Accueil périscolaire - Modification de la durée hebdomadaire de travail

En raison de l'augmentation de la durée de travail du personnel d'animation de l'accueil périscolaire, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2011, deux postes d'Adjoint d'animation de 2^{ème} Classe à temps non complet à hauteur de 24.32/35^{ème} d'un temps plein et de supprimer les postes à 22 heures.

* Formation du personnel communal

Afin de défendre le droit à la formation du personnel communal, le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux.

* Fixation du régime indemnitaire

En application des textes réglementaires, le Conseil Municipal décide de redéfinir le régime indemnitaire applicable au personnel communal.

) La séance est levée à 21 h 45.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 3 novembre 2011.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.